

**Conseil Municipal - Commission Consultative Départementale
de la Protection Civile, de la Sécurité et de l'Accessibilité -
Désignation d'un représentant de la Ville**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Les obligations professionnelles de M. Jean-Marie LAGRANGE, Conseiller Municipal, ne lui permettant plus de représenter la Ville à la Commission Consultative Départementale de la Protection Civile, de la Sécurité et de l'Accessibilité, je vous propose de désigner en remplacement M. Jean MILLE pour assurer cette mission.

M. TOURRAIN : Je n'ai pas très bien compris. Le Conseiller Municipal en question est démissionnaire ou pas ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : M. LAGRANGE n'a plus le temps de s'occuper de cela. Donc il propose Jean MILLE pour le remplacer dans deux commissions qu'il fréquentait d'ailleurs très régulièrement et je l'en remercie.

M. TOURRAIN : Merci. Je n'avais pas très bien saisi.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.